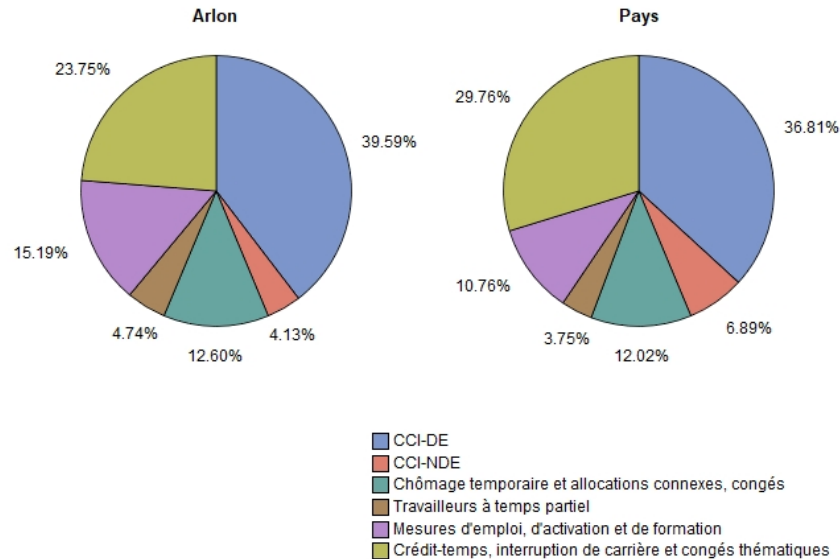


Entité: Arlon



Directeur: Dominique UMMELS
 Nombre d'agents: 65
 Nombre en équivalents à temps plein: 57

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	185.018	2,5
Assurés contre le chômage (2)	92.164	2,4
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	51.865	1,5
Taux du chômage (4)	6,8	

Vision globale 2019	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	49.401	2,8
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.323	3,4
Dossiers litiges achevés	2.672	2,6
Contrôles achevés	1.333	2,4
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	1.580	2,5
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	466	7,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	122,3	2,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	115,9	2,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	7,8	1,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	1,6	1,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	5.731	2,1
		Après études	922	2,9
		Travailleurs à temps partiel volontaire	535	2,8
		Chômage avec complément d'entreprise	107	1,1
		Hommes	3.794	2,1
		Femmes	3.501	2,4
		Chefs de ménage	1.798	1,9
		Isolés	1.870	2,2
		Cohabitants	3.627	2,4
		Total	7.295	2,2
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	113	3,1
		Chômage avec complément d'entreprise	413	0,9
		Chômeurs âgés	223	2,2
		CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	13	1,6
		Total	761	1,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		2.048	2,1
	Parents d'accueil		104	6,4
	Période non rémunérée dans l'enseignement		150	4,4
	Vacances jeunes		17	0,6
	Vacances senior		1	0,5
	Congés: soins d'accueil		1	0,8
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		857	2,6
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		15	4,0
	Total		873	2,6
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	125	5,0
		Activa - réglementation régionale	1.547	4,6
		Programmes de transition	116	4,7
		SINE	121	1,3
	Mesures pour travailleurs		62	0,7
	Mesures de formation	Formation professionnelle	579	2,1
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	237	2,4
		Autres	0	0,0
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	2,4
		Allocation en compensation de licenciement	14	0,7
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		0	6,3
	Activités ALE ou APS		42	2,6
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.730	3,2
		Sans allocations	44	4,3
		Total	1.774	3,2
	Crédit-temps	Avec allocations	1.058	1,0
		Sans allocations	96	1,0
		Total	1.154	1,0
	Congés thématiques	Avec allocations	1.334	1,5
		Sans allocations	115	1,9
		Assistance médicale	65	0,3
		Congé parental	1.381	1,9
		Congé pour soins palliatifs	2	0,6
		Total	1.449	1,5
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.768	3,5
	Autres attestations		10.318	6,3
	Total		12.086	5,7

(1) Population au 1er janvier 2019 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2018. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2018; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2018 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).